



L'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES) est un établissement public administratif sous tutelle du Ministère de la Santé et des Solidarités dont l'activité s'inscrit dans le cadre de la politique de prévention du Gouvernement. L'Institut est plus particulièrement chargé de mettre en œuvre les politiques de prévention et d'éducation pour la santé dans le cadre plus général des orientations de la politique de santé publique fixées par le gouvernement. Ces actions s'adressent tant aux publics qu'aux professionnels de la santé.

Assurer la sécurité transfusionnelle et la satisfaction des besoins en produits sanguins labiles (PSL) sur tout le territoire national sont les principales missions que l'Etat a confiées à l'Etablissement Français du Sang, ainsi détenteur du monopole de la collecte, de la préparation, de la qualification et de la distribution de ces PSL. Au-delà de son activité de transfusion sanguine, l'EFS investit également dans d'autres domaines médicaux (laboratoires d'analyses de biologie médicale, banques de tissus et de cellules, greffe de moelle osseuse), avec toujours pour ambition le mieux être des malades.

Placé sous la tutelle du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, l'INPES a pour missions :

- de mettre en oeuvre, pour le compte de l'État et de ses établissements publics, les programmes de santé publique.
- d'exercer une fonction d'expertise et de conseil en matière de prévention et de promotion de la santé.
- d'assurer le développement de l'éducation pour la santé sur l'ensemble du territoire.
- de participer, à la demande du ministre chargé de la santé, à la gestion des situations urgentes ou exceptionnelles ayant des conséquences sanitaires collectives, notamment en participant à la diffusion de messages sanitaires en situation d'urgence.
- d'établir les programmes de formation à l'éducation à la santé, selon des modalités définies par décret.

{mosimage}

En lien avec ses principaux partenaires – le ministère de la Santé, la Caisse nationale d'assurance mala

L'Institut développe une expertise reconnue de l'ensemble des professionnels de la santé établis en fonction

Onze programmes, dont neuf sont thématiques et deux populationnels, structurent les activités de l'Inpes. Chacun prend en compte de façon explicite les personnes fragiles ou en situation précaire :

Consommations à risque

- Alcool
- Tabac
- Toxicomanie

Modes de vie

- Nutrition
- Santé mentale
- Santé environnement

Environnement et accidents de la vie courante

Maladies infectieuses

- Sida (VIH) et infections sexuellement transmissibles (IST)
- Autres maladies infectieuses

Qualité de vie

- Maladies chroniques
- Enfants et jeunes
- Personnes âgées

Des experts extérieurs sont associés à la réflexion au sein de groupes de travail qui contribuent à l'élaboration et au suivi de ces différents programmes.

L'action de l'INPES auprès des professionnels de la santé

Réalisation d'enquêtes portant notamment sur les pratiques et attentes des professionnels en matière d'éducation pour la santé : Baromètres médecins généralistes et Enquête pharmaciens.

Réalisation d'outils pédagogiques pour les professionnels de santé :

- les outils de la collection " Ouvrons le dialogue " visent à favoriser le dialogue entre professionnels de santé et patients et à faciliter la mise en œuvre d'une démarche éducative. Quatre outils thématiques ont été réalisés.

- le dossier de consultation de tabacologie aide les professionnels dans le suivi personnalisé des personnes qui souhaitent arrêter de fumer

Actions de recherche

L'INPES expérimente de nouvelles modalités éducatives en médecine générale et en pharmacie auprès de trois populations (les femmes enceintes, les personnes âgées, les adolescents). Il met également en œuvre des travaux d'analyse des pratiques et des outils d'éducation du patient diabétique afin de définir des critères de qualité.

Soutien méthodologique

L'INPES et le réseau des comités d'éducation pour la santé peuvent apporter un soutien méthodologique aux équipes qui souhaitent mettre en place des projets d'éducation du patient. Contactez le comité d'éducation pour la santé de votre département ou de votre région.

Coordination du réseau HPH

Le réseau HPH (health promoting hospital), initié en 1992 par l'OMS, vise à encourager le développement de la promotion de la santé à l'hôpital. Depuis 2001, le CFES coordonne avec l'AP-HP le réseau français des hôpitaux promoteurs de santé. Vous pouvez le contacter à hph@inpes.sante.fr.